



Irak

FICHE-INFO ECHO

Faits et chiffres

Personnes nécessitant une aide humanitaire :

10 millions

Entre 11 et 13 millions estimés d'ici la fin de l'année

Personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI)

3,4 millions depuis janvier 2014

En outre, 1,13 million de PDI datant des années précédentes (Ministère des déplacements et migrations)

Aide humanitaire de la Commission européenne (2015-2016) :

€ 211,75 millions pour les PDI irakiens et les réfugiés syriens en Irak



L'OIM distribue des articles essentiels de secours, financés par ECHO, aux familles nouvellement déplacées de Falloujah dans la ville touristique de Habbaniyah. Source : OIM/NCCI. Crédit photo : OIM/NCCI

En bref

- **La situation humanitaire en Irak continue de se détériorer.** En conséquence des opérations militaires menées à Falloujah et dans les provinces septentrionales de Ninewa et Salah-al-Din en mai et juin 2016, plus de 150 000 personnes ont été contraintes au déplacement. D'après le coordinateur humanitaire des Nations unies en Irak, les opérations militaires accélérées dans le couloir de Mosoul pourraient faire croître de deux millions le nombre de déplacés dans le pays. Depuis janvier 2014, ce sont 3,4 millions d'Irakiens qui ont été contraints de se déplacer à l'intérieur du pays.
- Répondant aux besoins humanitaires en hausse **en 2016, la Commission européenne a annoncé une enveloppe de € 104,1 millions** de fonds humanitaires supplémentaires. Ce montant porte **le budget humanitaire global consacré à ce pays à près de € 212 millions, depuis 2015 seulement.**
- **La Commission européenne se trouve en première ligne de la réponse humanitaire.** À Falloujah, les organisations humanitaires soutenues financièrement par l'UE fournissent une aide au logement, en eau, en sanitaire et en soins de santé d'urgence, à quelque 80 000 personnes.
- Au vu de l'escalade du conflit, garantir la **protection des civils, tant pendant qu'après les affrontements, est le principal défi.** L'Union européenne appelle toutes les parties au conflit à protéger les civils pendant et après les combats, **en respectant pleinement les règles du droit international humanitaire**, notamment le principe de distinction entre civils et combattants, la facilitation de l'évacuation des civils en fuite vers des territoires plus sûrs et la garantie d'un traitement humain et d'une protection des civils dès leur accueil.

Aide humanitaire et protection civile

B-1049 Bruxelles, Belgique

Tél.: (+32 2) 295 44 00

Fax: (+32 2) 295 45 72

E-mail:

echo-info@ec.europa.eu

Site Internet:

<http://ec.europa.eu/echo>



*Toutes les dernières
fiches-info ECHO:
bit.ly/echo-fi

Situation et besoins humanitaires

En 2016, **l'intensification du conflit et des violations généralisées du droit international humanitaire (DIH), pendant et après les hostilités**, dans le gouvernorat vers Mosul, continue de générer de nouvelles vagues de déplacement.

Dans le gouvernorat d'Anbar, le gouvernement irakien a annoncé avoir repris le contrôle de Falloujah à la fin du mois de juin. À la fin de l'opération, on comptait près de 100 000 personnes déplacées dans les camps de PDI avoisinants.

L'évacuation sécurisée des civils depuis les zones de conflit actif doit être une priorité et les aspects humanitaires doivent être pris en compte dans la planification des opérations militaires. Garantir le traitement humain et la protection des civils pendant les contrôles de sécurité demeure une priorité. D'après le HCR, en juin, plus de 25 000 personnes avaient été déplacées par les opérations militaires menées dans le district de Shirgat, dans le nord de **Salah-al-Din**. Ce nombre vient s'ajouter aux 30 000 personnes déjà déplacées depuis mars par les opérations menées dans le sud de **Ninewa**, principalement autour du district de Makhmour. Et d'autres préoccupations similaires en matière de protection continuent d'émerger.

L'aide d'urgence est déjà débordée. Les camps sont sérieusement surpeuplés et des milliers de familles sont contraintes de partager leur tente, dormir dehors ou trouver un quelconque endroit à l'abri du soleil, au vu des températures estivales pouvant dépasser les 50°C. L'eau potable vient à manquer dangereusement. Les installations sanitaires sont aussi insuffisantes, le peu de latrines existantes ne suffisant pas à satisfaire aux besoins des milliers de personnes nouvellement déplacées, plus de 1000 personnes devant parfois se partager la même latrine. Il est aussi urgent que les familles déplacées subissent un examen d'évaluation de leur état nutritionnel et se fassent vacciner, étant donné qu'elles ont subi d'importantes pénuries alimentaires et n'ont pas bénéficié d'un suivi vaccinal depuis deux ans. Il est aussi de plus en plus urgent d'intensifier l'aide alimentaire fournie aux populations nouvellement déplacées. Les familles de PDI ont aussi besoin d'installations sécurisées et culturellement adaptées, notamment des cuisines communes équipées, où elles peuvent cuisiner les vivres qu'elles reçoivent dans le cadre de l'aide.

L'escalade du conflit diminue toujours plus l'espace de protection pour les civils dans le pays, les populations affectées disposant d'un accès limité à la sécurité, aux services de base et à une aide vitale. **Organiser un accès humanitaire et une protection efficace** pour les civils affectés par le conflit demeure un réel défi. **La façon dont sont traités les civils déplacés en raison des opérations militaires en cours, est particulièrement inquiétante sur le plan de leur protection.**

Réponse de l'Union européenne

L'UE s'est engagée à apporter son aide humanitaire à l'ensemble des civils dans le besoin, en accord avec les principes humanitaires d'indépendance, d'impartialité et de neutralité. L'aide doit parvenir à toutes les personnes dans le besoin, indépendamment de leur appartenance religieuse et de façon proportionnée, en privilégiant les zones où les besoins sont les plus importants et la réponse, la plus faible. Le programme humanitaire de la Commission européenne en Irak vient en aide aux Irakiens déplacés à l'intérieur de leur pays et aux réfugiés syriens, ainsi qu'aux Irakiens réfugiés dans les pays voisins.



Soutien aux personnes déplacées à l'intérieur du territoire irakien

En réponse aux besoins humanitaires grandissants des personnes déplacées par les incessantes violences, **la Commission européenne a alloué un total de € 104 millions supplémentaires d'aide humanitaire en 2016**. L'aide humanitaire de la Commission européenne comprend une réponse vitale intégrée et multisectorielle, qui cible les groupes les plus vulnérables. De cette nouvelle enveloppe d'aide, € 30 millions servent au renforcement capacitaire des organisations humanitaires pour faire face aux prochaines vagues de déplacement anticipées. L'aide se concentre sur les populations civiles nouvellement déplacées, les PDI/réfugiés syriens laissés pour compte et les gens vivant dans les zones de conflit et difficiles d'accès. La Commission dispose d'un bureau humanitaire sur le terrain, qui surveille l'évolution de la situation dans le pays et soutient la coordination des efforts humanitaires.

Les organisations humanitaires financées par l'UE se trouvent en tête de file de l'aide d'urgence apportée aux populations nouvellement déplacées en Irak et répondent aux besoins de plus de 80 000 personnes, en matière de logement, d'eau, d'assainissement et de soins de santé d'urgence, grâce aux fonds humanitaires contribués par la Commission européenne. Plus de 8000 familles déplacées à Anbar, Salah-al-Din et Ninewa/Erbil ont immédiatement reçu des vivres, de l'eau et une aide en matière d'hygiène, par l'intermédiaire du mécanisme de réponse rapide financé par l'UE. Grâce à un appui financier de l'UE, le HCR et l'UNICEF ont pu construire sept camps de PDI à Anbar et contribuer à la réhabilitation et au reconditionnement de cinq autres camps. Cependant, la mise en place de services efficaces de coordination et de gestion des camps demeure difficile. Les organisations humanitaires financées par l'UE – l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le *Norwegian Refugee Council* (NRC) et le *Danish Refugee Council* (DRC) – soutiennent les efforts de gestion et de coordination dans un grand nombre de camps existants. Les capacités opérationnelles du centre de services WASH de l'UIMS (*United Iraqi Medical Society*) à Ameriyat, Falloujah, qui est financé par la Commission européenne et géré par l'UNICEF, vont être renforcées de sorte qu'il puisse également s'occuper de la gestion et du nettoyage des installations sanitaires. Une aide sanitaire (WASH) a été organisée dans l'ensemble des gouvernorats accueillant des familles nouvellement déplacées, par les principaux partenaires humanitaires de l'UE, comme l'UNICEF, le NRC, le DRC et le TdH. L'UE a aussi financé les cliniques médicales et de santé sexuelle et reproductive de l'OMS et du FNUAP qui, aux côtés d'autres ONG internationales, ont organisé 61 000 consultations de santé primaire, plus de 3000 consultations de santé sexuelle et reproductive et plus de 300 interventions spécialisées en matière de santé mentale. Plus de 60 travailleurs de la santé communautaires ont été mobilisés par l'IMC (*International Medical Corps*), avec l'appui d'ECHO, pour apporter un premier soutien psychologique aux populations nouvellement déplacées à Anbar et Salah-al-Din.

L'UE appelle toutes les parties au conflit à garantir le respect du droit international humanitaire, tant pendant qu'après les hostilités, en particulier lors de frappes aériennes dans les zones en état de siège, et dans leur traitement des populations déplacées. Elle les appelle aussi à faciliter l'accès aux personnes nécessitant une aide humanitaire vitale. L'UE continue aussi de plaider en faveur d'une politique de retour sécurisée, volontaire et non-discriminatoire des populations déplacées vers leurs lieux d'origine. La Commission soutient la dissémination des principes du DIH auprès des groupes armés étatiques et non-étatiques du pays, par l'intermédiaire de ses partenaires humanitaires.



Soutien aux réfugiés irakiens en Turquie, en Jordanie et au Liban

La Commission européenne organise une aide pour couvrir les besoins fondamentaux des réfugiés irakiens vulnérables, résidant actuellement dans les pays voisins. Au Liban et en Jordanie, les Irakiens nouvellement réfugiés reçoivent une aide grâce à un programme d'aide en espèces, financé par l'UE et géré par l'agence de l'ONU pour les réfugiés (HCR). Cette aide cible les réfugiés les plus vulnérables, comme les foyers chapeautés par des femmes, les familles comptant plusieurs membres dépendants, les personnes souffrant d'un handicap, les personnes âgées et les cas médicaux.

Soutien aux réfugiés originaires de Syrie

Depuis l'éclatement du conflit en Syrie, près de 250 000 personnes ont fui les violences en Syrie pour rejoindre l'Irak, principalement le Kurdistan irakien. La Commission européenne apporte son soutien humanitaire, à l'intérieur comme à l'extérieur des camps, au travers d'une aide alimentaire, de soins de santé élémentaires, d'un accès à l'eau, d'activités d'assainissement et de protection, d'une aide psychosociale et de distributions d'articles ménagers de première nécessité.

L'éducation en contexte d'urgence, soutenue par l'UE

Depuis 2013, **la Commission européenne a financé, à hauteur de € 5,9 millions**, des projets soutenant l'organisation d'une éducation **en contexte d'urgence en Irak**, dont profitent autant les enfants irakiens déplacés que les enfants syriens réfugiés affectés par le conflit.

